L’association chasse et pêche Martin-Pêcheur et un fier partenaire de l’implantation d’une mesure nécessaire à l’entretien et à la réparation de la route L-200. Nous avons à cœur la sécurité des utilisateurs qui fréquentent cette route forestière qu’il soit villégiateur, visiteur touriste ou travailleur. Nous croyons à la priorité de l’entretien de la route afin d’assurer des déplacements sécuritaires ainsi qu’à la notion d’utilisateur-payeur.

**Le projet de l'Association se développe en quatre volets clés**

Au printemps 2024, le Comité de la L-200, une initiative de la MRC du Fjord-Du-Saguenay, a constaté l’insuffisance des fonds pour couvrir les frais d’entretien de cette route d’accès aux Monts-Valin, compromettant ainsi sa qualité et sa sécurité. C’est ainsi qu’à l’été 2024, les 26 membres du Comité de la route L-200 ont pris l’initiative de mettre sur pied un OBNL. Cet organisme aurait comme mandat d’identifier des solutions durables au déclin du financement servant à l’entretien ainsi que la réparation des routes d’accès des Monts-Valin. C’est ainsi que l’Association d'entretien des chemins d'accès des Monts-Valin a vu le jour et a obtenu le statut officiel d’OBNL le 16 septembre dernier, lui permettant d’avoir une existence juridique distincte ce qui lui confère une protection légale. L’Association chasse et pêche Martin-Pêcheur fut présente tout au long du processus décisionnel afin de représenter les intérêts de ses 1685 membres accédant au territoire de la Zec.

**Droit de circulation VS frais d’entretien de la route**

Il est important de noter que les droits de circulation actuellement exigés par la Zec Martin-Valin sont uniquement destinés à accéder au territoire de la Zec et ne couvrent pas les coûts liés à l’entretien de la route L-200, comme le stipule l’article 19 du Règlement sur les zones d’exploitation contrôlée de chasse et de pêche. Ce n’est pas nouveau, au contraire, ces frais sont destinés à l’accès au territoire depuis 1999. Auparavant, l’entretien de la route était financé par plusieurs partenaires dont en grande partie les nombreuses compagnies forestières qui œuvraient dans le secteur, mais plusieurs travaux d’aménagement forestier et sylvicoles qui se déroulaient sur le territoire sont aujourd’hui beaucoup moins importants qu’ils ont déjà été.

Aujourd’hui utilisée sur 4 saisons depuis l’ouverture de la ZEC en hiver, et avec plus de 76 000 passages maintenant enregistrés, la route L-200 nécessitait une intervention pour préserver sa pérennité et la sécurité des usagers. L’Association d’entretien des chemins d’accès des Monts-Valin prend donc l’initiative de pallier le manque de financement nécessaire à l’entretien de la route L-200.

Nous sommes disposés à répondes à vos questionnements via notre site internet <https://zecmartinvalin.com/commentaires-suggestions#contact2>

Prendre-note que nous ne répondrons pas aux plaintes et commentaires non constructif.

Un suivi des plaintes et commentaires sera fait en fonction de ceux-ci de façon générale sur Facebook.